ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

pédagogie

Question écrite n° 56727

Texte de la question

M. Christian Estrosi attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le temps de travail des lycéens. L'horaire hebdomadaire comme l'horaire annuel des lycéens français sont les plus lourds de tous les pays de l'OCDE. Plutôt que de réduire le nombre des options au lycée et de tendre vers un plafonnement de l'horaire maximal de travail des lycéens, certains spécialistes préconisent de se pencher sur la productivité du travail des élèves, notamment en valorisant les travaux collectifs, et en développant l'oral dans l'apprentissage des langues. Il souhaiterait connaître son sentiment sur ce sujet.

Texte de la réponse

Le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche a défini un certain nombre de propositions pour une organisation des enseignements en lycée dans le cadre du rapport annexé au projet de loi d'orientation pour l'avenir de l'école. Ce projet de loi est actuellement soumis au Parlement. S'agissant du problème de l'horaire global de travail des lycéens et des options offertes aux choix des élèves, le rapport annexé propose de réexaminer ces questions en veillant à ne pas alourdir à l'excès la charge de travail des élèves. Par ailleurs, le développement de la maîtrise des langues vivantes par les élèves constitue un des axes prioritaires du projet de loi. En lycée, la deuxième langue vivante fera partie du tronc commun des enseignements de la classe de seconde. L'enseignement des langues sera organisé, comme aux autres niveaux, de manière à privilégier les compétences de compréhension et d'expression, principalement à l'oral : pour ce faire, les dédoublements de classes seront renforcés en commençant par la classe terminale, année de préparation au baccalauréat.

Données clés

Auteur : M. Christian Estrosi
Circonscription : Alpes-Maritimes (5e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 56727
Rubrique : Enseignement secondaire
Ministère interrogé : éducation nationale
Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 1er février 2005, page 928
Réponse publiée le : 5 avril 2005, page 3497